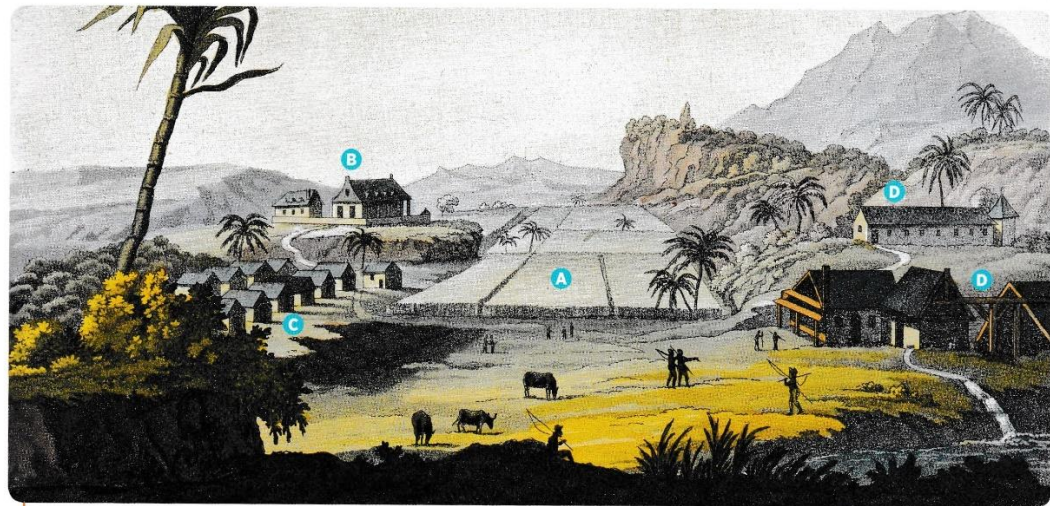




1 Une plantation modèle aux Antilles

Gravure extraite de l'Encyclopédie dirigée par Diderot et d'Alembert, 1751-1772.

A. champs de canne à sucre B. maison du maître C. logement des esclaves (« case à nègres ») D. bâtiments d'exploitation (moulin, sucrerie, etc.)

Le Code noir de 1685 est dû à Colbert, le principal ministre de Louis XIV. Il énonce des règles concernant la vie des esclaves dans les colonies françaises. Il indique, dans l'article 42, que « les maîtres pourront, lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité, les faire enchaîner et les faire battre de verges ou de cordes ». L'esclave de droite est ici condamnée à porter sur sa tête une lourde charge de métal.



2 Les châtiments corporels légalisés

Punition d'esclaves, estampe d'après William Blake. Musée du Nouveau Monde, La Rochelle.

3 - Extrait vidéo du film Amistad de Steven Spielberg (1997)



4 Conditions de travail et de vie des esclaves

« Les travaux des esclaves sont très pénibles. Ceux qui vont au jardin¹, c'est-à-dire qui cultivent la plantation, sont réveillés avant l'aurore par le claquement de fouet du Commandeur chargé d'inspecter leur conduite et de punir leur négligence. À midi, on leur accorde deux heures, non pour prendre un repos si nécessaire quand on a labouré sept heures, mais pour aller préparer leur repas. À deux heures précises, le Commandeur rappelle au jardin ; le travail dure jusqu'à la nuit pour

ceux qui ne sont point obligés de veiller au moulin [...]. Le travail de ceux qui sont aux moulins et aux chaudières est extrêmement pénible [...]. Ils y veillent une partie de la nuit. Outre le travail au jardin, les esclaves vont deux fois par jour recueillir de l'herbe pour le bétail des moulins, à une grande distance de la plantation. »

Benjamin-Sigismond FROSSARD, *La cause des esclaves nègres*, 1788.

1. Les champs.

5 La capture en Afrique

À onze ans, le jeune Equiano est enlevé par des chasseurs d'esclaves.

« Un jour où tous nos parents étaient allés à leurs travaux comme d'habitude, et que j'étais resté seul avec ma sœur pour garder la maison, deux hommes et une femme¹ franchirent nos murs et, en un instant, nous saisirent tous les deux. Sans nous laisser le temps de hurler ou de nous défendre, ils nous bâillonnèrent, nous lièrent les mains et nous emportèrent dans la forêt. »

Après avoir été vendu à plusieurs reprises à des maîtres africains, Equiano est acheminé vers la côte.

« J'arrivai au bord d'une grande rivière². On me plaça dans une pirogue et on commença à pagayer. La première chose que je vis en arrivant à la côte fut la mer et un navire négrier qui attendait son chargement. »

Olaudah EQUIANO, *Ma véridique histoire*, 1789.

1. Des Africains d'une tribu rivale.

2. Le fleuve Niger.